

ENQUÊTE SUR LES FERMES, NOVEMBRE 2002

Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique

CONFIDENTIEL une fois rempli

SQC/AGR-450-60063

Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), ch. S-19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Le but de la présente enquête est de recueillir des renseignements sur les superficies ensemencées et récoltées, et les anticipations de rendement et de production de vos récoltes ainsi que sur vos superficies en foin et en pâturage.

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise, une institution ou un particulier sans que ceux-ci en aient donné l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elles seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent des données confidentielles ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

Réviser l'information sur l'étiquette. Si les renseignements sont incorrects ou incomplets, veuillez faire les corrections nécessaires dans les espaces ci-dessous.

FRM	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Nom de l'exploitation (s'il y a lieu)	Code régional
NA 1	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Nom de famille	Téléphone
	<input type="text"/>	
	Prénom	
ADR	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	R.R. Case postale	Numéro et nom de la rue
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Code postal	Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)
COU	<input type="text"/>	
	Courriel (s'il y a lieu)	
NA 3	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)	Téléphone
NA 4	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)	Téléphone
SPA	<input type="text"/>	
	Nom de la société par actions (s'il y a lieu)	

Les questions suivantes porteront sur TOUTES LES SUPERFICIES EXPLOITÉES

- Inclure :** - les superficies louées des autres, les superficies en culture, les boisés, les superficies incultes, les pâturages, les terres en jachère et les terres de la couronne ou du domaine public servant à l'agriculture.
- Exclure :** - les superficies louées à d'autres, les pâturages communautaires, les superficies d'une association coopérative ou les réserves de pacage.

SECTION A BLÉ D'HIVER ET SEIGLE D'AUTOMNE SEMÉS ET RÉCOLTÉS

1) Avez-vous semé du blé d'hiver ou du seigle d'automne à l'automne de 2001?

OUI 095 NON 095 (ALLEZ À LA SECTION B.)

2) Quelle(s) culture(s) avez-vous semée(s)?

Blé d'hiver Seigle d'automne

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

3) Quelle superficie avez-vous ensemencée, et quelle superficie avez-vous récoltée ou prévoyez-vous récolter pour le grain?

Culture	Code	Superficie ensemencée	UDM		Code	Superficie récoltée	UDM	
			ac	ha			ac	ha
Blé d'hiver	106		1	2	706		1	2
Seigle d'automne	112		1	2	712		1	2

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

4) Quel rendement avez-vous obtenu ou prévoyez-vous obtenir de la superficie récoltée pour le grain?

Culture	Code	Rendement moyen	UDM (1 à 12 et 19) (voir bas de la page)
Blé d'hiver	306		
Seigle d'automne	312		

(ALLEZ À LA SECTION B.)

UNITÉ DE MESURE (UDM)

SUPERFICIE		RENDEMENT						PRODUCTION TOTALE	
		Boisseaux (BOIS.)	Kilogrammes (KG)	Tonnes métriques (TM)	Tonnes impériales (TI)	Livres (LB)	Quintaux (CWT)		
1	ACRES	1	2	3	4	5	6	ACRES	TI 19 - 3 (22)
2	HECTARES	7	8	9	10	11	12	HECTARES	KG 19 - 4 (20)
									LB 19 - 5 (23)
									CWT 19 - 6 (24)

SECTION B PRÉVISIONS D'ENSEMENCEMENT DU BLÉ D'HIVER ET SEIGLE D'AUTOMNE

1) Avez-vous ou prévoyez-vous semer du blé d'hiver ou du seigle d'automne à l'automne de 2002?

OUI NON (ALLEZ À LA SECTION C.)

2) Quelle(s) culture(s) avez-vous ou prévoyez-vous semer?

Blé d'hiver Seigle d'automne

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

3) Quelle superficie avez-vous ou prévoyez-vous ensemençer?

Culture	Code	Superficie prévue	UDM	
			ac	ha
Blé d'hiver	206		1	2
Seigle d'automne	212		1	2

(ALLEZ À LA SECTION C.)

SECTION C SUPERFICIES ENSEMENCÉES

1) Avez-vous fait des grandes cultures en 2002?

OUI NON (ALLEZ À LA SECTION D.)

2) Quelle(s) grande(s) culture(s) avez-vous faites?

- | | | | |
|----------------------|--|----------------------|---|
| <input type="text"/> | Avoine | <input type="text"/> | Graines de tournesol (inclure Sunola et autres variétés naines) |
| <input type="text"/> | Betteraves à sucre | <input type="text"/> | Haricots blancs secs (Navy, Pea Beans) |
| <input type="text"/> | Blé blanc de printemps des prairies (demi-nain) (exclure le blé tendre blanc de printemps) | <input type="text"/> | Haricots secs de couleur |
| <input type="text"/> | Blé rouge de printemps des prairies (demi-nain) | <input type="text"/> | Lentilles - ESTON |
| <input type="text"/> | Blé dur roux de printemps | <input type="text"/> | Lentilles - LAIRD |
| <input type="text"/> | Blé dur | <input type="text"/> | Lentilles - AUTRES ET INCONNUES |
| <input type="text"/> | Blé fort roux de l'Ouest canadien (CWES) (utilité) | <input type="text"/> | Lin |
| <input type="text"/> | Blé tendre blanc de printemps (exclure le blé blanc de printemps des prairies) | <input type="text"/> | Linola |
| <input type="text"/> | Autre blé de printemps (variétés non-licenciées, incluant le blé Grandin) | <input type="text"/> | Maïs fourrager |
| <input type="text"/> | Canola ou colza | <input type="text"/> | Maïs-grain (inclure maïs de semence et exclure maïs sucré) |
| <input type="text"/> | Carthame | <input type="text"/> | Orge |
| <input type="text"/> | Céréales mélangées (deux céréales ou plus semées ensemble) | <input type="text"/> | Pois chiches |
| <input type="text"/> | Fèves (fababeans, fèves de marais) | <input type="text"/> | Pois secs - JAUNES |
| <input type="text"/> | Graines de bourrache | <input type="text"/> | Pois secs - VERTS |
| <input type="text"/> | Graines de carvi | <input type="text"/> | Pois secs - AUTRES ET INCONNUES |
| <input type="text"/> | Graines de coriandre | <input type="text"/> | Pommes de terre |
| <input type="text"/> | Graines de l'alpiste des Canaries | <input type="text"/> | Sarrasin |
| <input type="text"/> | Graines de moutarde - BRUNES | <input type="text"/> | Seigle de printemps |
| <input type="text"/> | Graines de moutarde - JAUNES | <input type="text"/> | Soya |
| <input type="text"/> | Graines de moutarde - ORIENTALES | <input type="text"/> | Triticale |
| <input type="text"/> | Graines de moutarde - AUTRES ET INCONNUES | <input type="text"/> | Autres grandes cultures (inscrire dans les commentaires) |

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

SECTION C (suite)

SUPERFICIES ENSEMENCÉES ET RÉCOLTÉES

3) Quelle superficie avez-vous ensemencée et quelle superficie avez-vous récoltée pour le grain ou prévoyez-vous récolter pour le grain en 2002?

Culture	Code	Superficie ensemencée	UDM		Code	Superficie récoltée/ Superficie récoltée pour le grain	UDM	
			ac	ha			ac	ha
a) Avoine	208		1	2	708		1	2
b) Betteraves à sucre	232		1	2	737		1	2
c) Blé blanc de printemps des prairies (demi-nain) (exclure le blé tendre blanc de printemps)	278		1	2	778		1	2
d) Blé rouge de printemps des prairies (demi-nain)	275		1	2	775		1	2
e) Blé dur roux de printemps	252		1	2	752		1	2
f) Blé dur	204		1	2	704		1	2
g) Blé fort roux de l'Ouest canadien (CWES) (utilité)	244		1	2	744		1	2
h) Blé tendre blanc de printemps (exclure le blé blanc de printemps des prairies)	207		1	2	707		1	2
i) Autre blé de printemps (variétés non-licenciées, incluant le blé Grandin)	287		1	2	787		1	2
j) Canola ou colza	215		1	2	715		1	2
k) Carthame	239		1	2	739		1	2
l) Céréales mélangées (deux céréales ou plus semées ensemble)	213		1	2	713		1	2
m) Féveroles (fababeans, fèves de marais)	235		1	2	735		1	2
n) Graines de bourrache	273		1	2	773		1	2
o) Graines de carvi	271		1	2	771		1	2
p) Graines de coriandre	272		1	2	772		1	2
q) Graines de l'alpiste des Canaries	234		1	2	734		1	2
r) Graines de moutarde - BRUNES	254		1	2	754		1	2
s) Graines de moutarde - JAUNES	251		1	2	751		1	2
t) Graines de moutarde - ORIENTALES	253		1	2	753		1	2
u) Graines de moutarde - AUTRES ET INC.	240		1	2	740		1	2
v) Graines de tournesol (inclure Sunola et autres variétés naines)	230		1	2	730		1	2
w) Haricots blancs secs (Navy, Pea Beans)	229		1	2	729		1	2
x) Haricots secs de couleur	236		1	2	736		1	2
y) Lentilles - ESTON	038		1	2	727		1	2
z) Lentilles - LAIRD	036		1	2	725		1	2
aa) Lentilles - AUTRES ET INCONNUES	040		1	2	732		1	2
ab) Lin	214		1	2	714		1	2
ac) Linola	238		1	2	738		1	2
ad) Maïs fourrager	217		1	2	717		1	2
ae) Maïs-grain (inclure maïs de semence et exclure maïs sucré)	216		1	2	716		1	2
af) Orge	209		1	2	709		1	2
ag) Pois chiches	274		1	2	774		1	2
ah) Pois secs - JAUNES	042		1	2	719		1	2
ai) Pois secs - VERTS	044		1	2	721		1	2
aj) Pois secs - AUTRES ET INCONNUES	046		1	2	722		1	2
ak) Pommes de terre	218		1	2	718		1	2
al) Sarrasin	226		1	2	726		1	2
am) Seigle de printemps	210		1	2	710		1	2
an) Soya	228		1	2	728		1	2
ao) Triticale	248		1	2	748		1	2
ap) Autres grandes cultures (inscrire dans les commentaires)	225		1	2				

(SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ A LA QUESTION 4.)

SECTION C (suite)**RENDEMENT****UNITÉ DE MESURE (UDM)**

SUPERFICIE		RENDEMENT						PRODUCTION TOTALE	
		Boisseaux (BOIS.)	Kilogrammes (KG)	Tonnes métriques (TM)	Tonnes impériales (TI)	Livres (LB)	Quintaux (CWT)		
1	ACRES	1	2	3	4	5	6	ACRES	BOIS. 19 - 1 (19)
2	HECTARES	7	8	9	10	11	12	HECTARES	TM 19 - 2 (21)
									TI 19 - 3 (22)
									KG 19 - 4 (20)
									LB 19 - 5 (23)
									CWT 19 - 6 (24)

4) Quel rendement avez-vous obtenu ou prévoyez-vous obtenir?

Culture	Code	Rendement Moyen	UDM 1 à 12 et 19 (voir ci-dessus)
a) Avoine	308		
b) Betteraves à sucre	337		
c) Blé blanc de printemps des prairies (demi-nain) (exclure le blé tendre blanc de printemps)	378		
d) Blé rouge de printemps des prairies (demi-nain)	375		
e) Blé dur roux de printemps	352		
f) Blé dur	304		
g) Blé fort roux de l'Ouest canadien (CWES) (utilité)	344		
h) Blé tendre blanc de printemps (exclure le blé blanc de printemps des prairies)	307		
i) Autre blé de printemps (variétés non-licenciées, incluant le blé Grandin)	387		
j) Canola ou colza	315		
k) Carthame	339		
l) Céréales mélangées (deux céréales ou plus semées ensemble)	313		
m) Féveroles (fababeans, fèves de marais)	335		
n) Graines de bourrage	373		
o) Graines de carvi	371		
p) Graines de coriandre	372		
q) Graines de l'alpiste des Canaries	334		
r) Graines de moutarde - BRUNES	354		
s) Graines de moutarde - JAUNES	351		
t) Graines de moutarde - ORIENTALES	353		
u) Graines de moutarde - AUTRES ET INCONNUES	340		
v) Graines de tournesol (inclure Sunola et autres variétés naines)	330		
w) Haricots blancs secs (Navy, Pea Beans)	329		
x) Haricots secs de couleur	336		
y) Lentilles - ESTON	327		
z) Lentilles - LAIRD	325		
aa) Lentilles - AUTRES ET INCONNUES	332		
ab) Lin	314		
ac) Linola	338		
ad) Maïs fourrager	317		
(Si le maïs fourrager récolté est en silo(s) et/ou autre(s) forme(s) d'ensilage, calculez la production sur la page 6.)			
		5) Quel est le taux d'humidité?	
		45 to 90 %	977
ae) Maïs-grain (inclure maïs de semence et exclure le maïs sucré)	316		
af) Orge	309		
ag) Pois chiches	374		
ah) Pois secs - JAUNES	319		
ai) Pois secs - VERTS	321		
aj) Pois secs - AUTRES ET INCONNUES	322		
ak) Pommes de terre	318		
al) Sarrasin	326		
am) Seigle de printemps	310		
an) Soya	328		
ao) Triticale	348		

(ALLEZ À LA SECTION D.)

SECTION C (suite)

PRODUCTION - MAÏS FOURRAGER

6) Quelle(s) sorte(s) de silos et/ou autre(s) forme(s) de production en ensilage avez-vous?

- i) Silos verticaux (silos-tours ou cylindriques) (ALLEZ À LA QUESTION 7.)
- ii) Silos horizontaux et/ou autre forme d'ensilage horizontale (inclure compartiments de stockage, silos en caveau, silos-meules, silos-couloirs, silos-fosses et ensilage en sac) (ALLEZ À LA QUESTION 8.)
- iii) Autre forme de production en ensilage (inclure remorques de maïs fourrager) (ALLEZ À LA QUESTION 9.)

Culture	Code	Production en ensilage	UDM
Production totale de maïs fourrager en ensilage [somme de (a + b + c)]	317		TI
a) Production en silos verticaux (faire le calcul ci-dessous)			TI
b) Production en silos horizontaux et/ou autre forme d'ensilage horizontale (faire le calcul ci-dessous)			TI
c) Autre forme de production en ensilage (faire le calcul ci-dessous)			TI

7) Quelles sont les dimensions, le taux d'humidité et le taux de remplissage du {1er, 2e,... 6e} silo vertical?

Production en silos verticaux (silos-tours ou cylindriques)

# de silo	Diamètre (en pieds)	Hauteur (en pieds)	% rempli	Taux d'humidité (%)	Poids (TI)	Poids ajusté (TI)
1						
2						
3						
4						
5						
6						

Total des poids ajustés

(Reportez dans la section 6a, en dessous de Production en silos verticaux.)

NOTE

Le taux d'humidité (%) moyen = 70%

Le diamètre et la hauteur rapportés en mètres doivent être convertis en pieds en se servant de la conversion suivante:
1 pied = 0.305 mètre.

Pour obtenir le Poids (TI), servez-vous de la formule suivante:

$$-68.9392 + (0.024169 \times ((\text{diamètre} / 2) \times (\text{diamètre} / 2) \times (\text{hauteur} \times (\% \text{ rempli} / 100)) \times 3.1416))$$

Pour obtenir le Poids ajusté (TI), appliquez le taux d'humidité au Poids (TI) en vous servant de la formule suivante:

$$\text{Poids (TI)} \times ((100 - \text{taux d'humidité} (\%)) / 30)$$

(ALLEZ À LA PROCHAINE SORTE DE SILOS/AUTRE FORME SÉLECTIONNÉE À LA QUESTION 6. SI C'EST LA DERNIÈRE, ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE SÉLECTIONNÉE SUR LA PAGE PRÉCÉDENTE. SI C'EST LA DERNIÈRE, ALLEZ À LA SECTION D.)

8) Quelles sont les dimensions, le taux d'humidité et le taux de remplissage du {1er, 2e,... 6e} silo horizontal et/ou {1ère, 2e,... 6e} autre forme d'ensilage horizontale?

Production en silos horizontaux et/ou autre forme d'ensilage horizontale (inclure compartiments de stockage, silos en caveau, silos-meules, silos-couloirs, silos-fosses et ensilage en sac)

# de silo	Largeur (en pieds)	Longueur (en pieds)	Hauteur (en pieds)	% rempli	Taux d'humidité (%)	Poids (TI)	Poids ajusté (TI)
1							
2							
3							
4							
5							
6							

Total des poids ajustés

(Reportez dans la section 6b, en dessous de Production en silos horizontaux et/ou autre forme d'ensilage horizontale.)

NOTE

Le taux d'humidité (%) moyen = 70%

La largeur, la longueur et la hauteur rapportées en pieds doivent être converties en mètres en se servant de la conversion suivante: 1 pied = 0.305 mètre.

Pour l'ensilage en sac: hauteur = largeur

Pour obtenir le Poids (TI), servez-vous de la formule suivante:

$$-12.25 + (0.1780 \times [((\text{hauteur} \times (\% \text{ rempli} / 100)) \times \text{largeur} \times \text{longueur}) + (.2 \times (\text{largeur}^2 / 4) \times \text{longueur})]$$

Pour obtenir le Poids ajusté (TI), appliquez le taux d'humidité au Poids (TI) en vous servant de la formule suivante:

$$\text{Poids (TI)} \times ((100 - \text{taux d'humidité} (\%)) / 30)$$

(ALLEZ À LA PROCHAINE SORTE DE SILOS/AUTRE FORME SÉLECTIONNÉE À LA QUESTION 6. SI C'EST LA DERNIÈRE, ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE SÉLECTIONNÉE SUR LA PAGE PRÉCÉDENTE. SI C'EST LA DERNIÈRE, ALLEZ À LA SECTION D.)

9) Quel est le poids et le taux d'humidité de la {1ère, 2e,... 6e} autre forme de production en ensilage?

Autre forme de production en ensilage (inclure remorques de maïs fourrager)

Autre forme	Poids	UDM					Taux d'humidité (%)	Poids (TI)	Poids ajusté (TI)
		TM	TI	KG	LB	CWT			
1									
2									
3									
4									
5									
6									

Total des poids ajustés

(Reportez dans la section 6c, en dessous de Autre forme de production en ensilage.)

NOTE

1 TM = 1.10231 TI 1 KG = 0.00110 TI
1 LB = 0.0005 TI 1 CWT = 0.05 TI

Le taux d'humidité (%) moyen = 70%

Pour obtenir le Poids ajusté (TI), appliquez le taux d'humidité au Poids (TI) en vous servant de la formule suivante:

$$\text{Poids (TI)} \times ((100 - \text{taux d'humidité} (\%)) / 30)$$

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE SÉLECTIONNÉE SUR LA PAGE PRÉCÉDENTE. SI C'EST LA DERNIÈRE, ALLEZ À LA SECTION D.)

SECTION D FOIN ET GRAINES (SEMENCES) DE PLANTES FOURRAGÈRES

• Luzerne et mélanges de luzerne

Inclure: Luzerne et luzerne semée avec des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, de l'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure: Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales, les superficies en sous-semis et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées vertes et qui serviront à nourrir les animaux.

• Autres sortes de foin

Inclure: Variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, de l'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure: Luzerne et mélanges de luzerne, toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées vertes qui serviront à nourrir les animaux.

• Graines (semences) de plantes fourragères

Inclure: Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales. Elles comprennent la luzerne, les mélanges de luzerne, des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, de l'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure: Les plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour le foin ou qui seront utilisées pour le pâturage.

1) Avez-vous cultivé-vous du foin ou des graines (semences) de plantes fourragères en 2002?

OUI NON (ALLEZ À LA SECTION E.)



2) Quelle(s) culture(s) aviez-vous?

Luzerne et mélanges de luzerne
(ALLEZ À LA QUESTION 3.)

Autres sortes de foin
(ALLEZ À LA QUESTION 4.)

Graines (semences) de plantes fourragères
(ALLEZ À LA QUESTION 5.)

LUZERNE ET MÉLANGES DE LUZERNE

3) Quelle était votre superficie totale de luzerne et mélanges de luzerne en 2002? (exclure les superficies en sous-semis)

Culture	Code	Superficie totale	UDM	
Luzerne et mélanges de luzerne	249		ac	ha

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE SÉLECTIONNÉE. SI C'EST LA DERNIÈRE, ALLEZ À LA SECTION E.)

AUTRES SORTES DE FOIN

4) Quelle était votre superficie totale pour les autres sortes de foin en 2002?

Culture	Code	Superficie totale	UDM	
Autres sortes de foin	256		ac	ha

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE SÉLECTIONNÉE. SI C'EST LA DERNIÈRE, ALLEZ À LA SECTION E.)

GRAINES (SEMENCES) DE PLANTES FOURRAGÈRES

5) Quelle était votre superficie totale pour les graines (semences) de plantes fourragères en 2002?

Culture	Code	Superficie totale	UDM	
Graines (semences) de plantes fourragères	247		ac	ha

(ALLEZ À LA SECTION E.)

SECTION E AUTRES SUPERFICIES DE LA FERME

- **Terre en jachère:**

Terre qui ne sera pas cultivée pendant l'année, mais dont certains travaux peuvent être effectués pour laisser l'humidité du sol se refaire, ainsi que pour le contrôle des mauvaises herbes.

Inclure: - les superficies des cultures d'automne détruites par le gel qui ne seront pas réensemencées avec une autre culture
- les superficies des cultures d'automne qui ont été enfouies mais qui n'ont pas été réensemencées
- terre en repos: terre améliorée qui a été cultivée, utilisée pour le pâturage ou pour un but agricole l'an passé, mais ne sera pas cultivée cette année.

- **Terre améliorée pour le pâturage ou le pacage:**

Terre qui est utilisée pour le pâturage ou le pacage et qui a été améliorée dans les dernières années par la culture, l'ensemencement, le drainage, l'irrigation, du fertilisant, le contrôle des mauvaises herbes ou brousse.

Ne pas inclure: - les superficies qui seront récoltées pour le foin, l'ensilage ou les graines (semences) fourragères, les pâturages communautaires, les superficies d'une association coopérative et les réserves de pacage.

Si un champ est utilisé dans la même année pour la récolte du foin et comme pâturage, comptez la superficie de ce champs seulement une fois comme un champ de foin.

- **Terre non-améliorée pour le pâturage ou le pacage:**

Les pâturages ou pacages naturels, le foin sauvage, les grandes prairies, les boisés pouvant servir au pacage ou à l'alimentation du bétail.

Ne pas inclure: - les pâturages communautaires, les superficies d'une association coopérative, les réserves de pacage

- **Autres terres:**

- la superficie occupée par la ferme: les bâtiments et la cour de ferme, les potagers et les chemins
- les terres incultes, terres à bois, terres déboisées, les bourbiers, les marécages ou les marais et les bassins d'irrigation
- nouvelles terres enfouies: terres qui ont été défrichées et préparées pour la culture, mais sur lesquelles aucune récolte n'a été faite
- fruits et légumes, champignons, érablières, arbres de Noël, gazon.

En 2002, quelle était votre superficie totale de Terre en jachère, Terre améliorée pour le pâturage ou le pacage, Terre non-améliorée pour le pâturage ou le pacage et Autres terres?

Utilité des terres	Code	Superficie totale	UDM	
			ac	ha
1) Terre en jachère	219		1	2
2) Terre améliorée pour le pâturage ou le pacage	222		1	2
3) Terre non-améliorée pour le pâturage ou le pacage	237		1	2
4) Autres terres	241		1	2

(ALLEZ À LA SECTION F.)

SECTION F SUPERFICIE TOTALE DE LA FERME

Quelle était la superficie totale de vos terres exploitées en 2002?

Utilité des terres	Code	Superficie totale	UDM	
			ac	ha
1) Superficie totale des terres exploitées			1	2
2) Somme de 706+712+278+275+252+204+244+207+287+208+232+215+239+213+235+273+271+272+234+254+251+253+240+230+229+236+038+036+040+214+238+217+216+209+274+042+044+046+218+226+210+248+225+249+256+247+219+222+237+241+228	201		1	2
3) Différence de F1 et F2 (F1-F2) Si la différence est substantielle, veuillez expliquer dans les commentaires.			1	2

(ALLEZ À LA SECTION G.)

